

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2016
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 24 mars 2016

Nombre de conseiller.e.s :

- en exercice : 15

- présent.e.s : 13

-pouvoirs 2

-Votants 15

Le vingt neuf mars de l'an deux mille seize, à vingt heures, le conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présent.e.s : Ghislaine ZAMORA, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Christelle GUIONNEAU, Christian JOLLY, Marjory LUYTON, Nathalie LYONNE Marlène MANTEGARI, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK.

Excusés : Brahim BASRI (pouvoir donné à Nathalie LYONNE) Gérard CAMBON (pouvoir donné à Christelle GUIONNEAU).

Véronique SCARINGELLA est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du Compte rendu de la séance du 16 février 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de sa séance du 16 février 2016.

Autorisation du CM

Le maire demande l'autorisation de rajouter 4 points au conseil municipal

- Fermeture du cabinet dentaire
- Fixation de la durée d'amortissement de logiciels
- Convention de partenariat pour le développement touristique du Sud Grésivaudan

II. Compte administratif 2015 du Budget annexe Commerces Places

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2015

<u>Résultat de l'exercice</u>	56 131.25 €
<u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	73 326.46 €
Résultat à affecter :	129 457.71 €
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 45 185.69 €

L'exposé réalisé, et afin de permettre la délibération du conseil, la présidente se retire de la salle et la présidence est assurée par Christelle GUIONNEAU, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte administratif 2015 du Budget annexe Commerces Places.

A la suite de quoi Ghislaine ZAMORA, maire, reprend place dans la salle du conseil et réassume la présidence de la suite de la séance.

Compte de gestion 2015 du Budget annexe Commerces Places

La maire invite le conseil à vérifier la conformité des comptes du Trésorier municipal avec ses propres écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2015 présenté par le Trésorier municipal pour le Budget annexe Commerces Places.

Affectation du résultat 2015 du Budget annexe Commerces Places

Au regard de la situation présentée par l'exécution du Budget annexe Commerces Places, et vu le besoin de financement à couvrir en section d'investissement, la maire propose au conseil d'affecter les résultats cumulés de l'exercice tels que ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat de l'exercice</u>	56 131.25 €
<u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	73 326.46 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter :	129 457.71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 45 185.69 €
Besoin de financement	- 45 185.69 €
AFFECTATION	129 457.71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	45 185.69 €
2) Report en exploitation R 002	84 272.02 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'affectation telle que proposée.

III. Admission en non-valeur au budget annexe

La maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de Vinay qui n'a pu recouvrer les sommes indiquées. Elle rappelle l'orientation prise lors de l'élaboration budgétaire du Budget annexe Commerces et Places concernant l'admission en non-valeur des titres émis à l'encontre du premier dentiste installé à l'Albenc, à savoir l'étalement sur dix exercices des 97 009,94 € à effacer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur pour l'année 2016 la somme de 9.773,93 € au Budget annexe Commerces et Places selon le détail suivant :

<u>Exercice</u>	<u>n° Titre</u>	<u>montant</u>	<u>Tiers</u>
2008	77	900.00 €	Premier dentiste
2008	85	900.00 €	Premier dentiste
2008	87	88.18 €	Premier dentiste
2009	2	101.15 €	Premier dentiste
2009	10	101.15 €	Premier dentiste
2009	13	1 340.00 €	Premier dentiste
2009	14	1 450.00 €	Premier dentiste
2009	15	900.00 €	Premier dentiste
2009	18	101.15 €	Premier dentiste
2009	26	101.15 €	Premier dentiste
2009	29	1 340.00 €	Premier dentiste
2009	30	1 450.00 €	Premier dentiste
2009	31	900.00 €	Premier dentiste
2009	34	101.15 €	Premier dentiste
		<u>9 773.93 €</u>	

IV Budget primitif 2016 du budget annexe commerces et places

La maire soumet les propositions de budget 2016 de la commission des finances pour le Budget annexe Commerces Places. Elle informe notamment que les deux derniers appartements ont été vendus en 2015, un apparaissant au CA 2015, l'autre sera comptabilisé au budget 2016.

L'opération revitalisation des commerces centre bourg ne faisant plus l'objet d'investissement, la section investissement est votée en déséquilibre positif après l'avis du percepteur et des services de la préfecture. Un projet de fusion des 2 budgets (annexe vers principal) est donc en cours d'étude pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du Budget annexe Commerces Places, selon les équilibres suivants :

EXPLOITATION dépenses et recettes :	169 803.06 €
INVESTISSEMENT dépenses :	75 100.00 €
Recettes :	267 186.00 €

V. Compte administratif 2015 du Budget principal

La maire expose au conseil l'exécution qu'elle a réalisée du Budget principal 2015 dont les résultats suivants ressortent :

Résultat de l'exercice

Fonctionnement :	119 629.77 €
Résultats antérieurs reportés	152 816.03 €
Solde d'exécution d'investissement	1 484.55 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 64 865.58 €

L'exposé réalisé, et afin de permettre la délibération du conseil, la présidente se retire de la salle et la présidence est assurée par Christelle GUIONNEAU, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte administratif 2015 du Budget principal.

A la suite de quoi Ghislaine ZAMORA, maire, reprend place dans la salle du conseil et ré-assure la présidence de la suite de la séance.

Compte de gestion 2015 du Budget principal

La maire invite le conseil à vérifier la conformité des comptes du Trésorier municipal avec ses propres écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2015 présenté par le Trésorier municipal pour le Budget principal.

Affectation du résultat 2015 du Budget principal

Au regard de la situation présentée par l'exécution du Budget principal, et vu l'absence de besoin de financement à couvrir en section d'investissement, la maire propose au conseil d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2015 à l'équilibre de la section de fonctionnement de 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'affectation suivante :

Besoin de financement	- 63 381.03 €
AFFECTATION	272 445.80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	63 381.03 €
2) Report en fonctionnement R 002	209 064.77 €

VI Admission en non-valeur budget principal

La maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de Vinay qui n'a pu recouvrer les sommes indiquées. Elle rappelle l'orientation prise lors de l'élaboration budgétaire du Budget principal concernant l'admission

en non-valeur des titres émis à l'encontre de l'ancien gérant des établissements H* B* pour un montant de 8925,67 €.

Après en avoir délibéré, à 14 pour et une abstention, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 8925,67 € au Budget principal.

La maire donne connaissance au conseil municipal d'une deuxième demande d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de Vinay qui n'a pu recouvrer les sommes indiquées. Elle rappelle l'orientation prise lors de l'élaboration budgétaire du Budget principal concernant l'admission en non-valeur d'un titre d'un montant de 371,65 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 371,65 € au budget principal.

VII Budget primitif 2016 du Budget principal

La maire soumet ses propositions de budget 2016 pour le Budget principal. Elle rappelle que ce budget a été finalisé à la suite des commissions finances des semaines précédentes et notamment que son équilibre repose sur un maintien des taux de fiscalité directe locale.

Elle attire l'attention sur le fait que la section de fonctionnement s'équilibrera au prix d'une attention soutenue sur les charges à caractère général qui doivent être d'autant plus contenues que les dotations forfaitaires de l'Etat sont encore incertaines à ce jour. Aussi, tout au long de l'année, les sources importantes et récurrentes de dépenses seront examinées afin de limiter leur impact sur le fonctionnement des services de la commune.

Elle fait également remarquer que le Budget principal doit abonder de manière conséquente le Budget annexe (revitalisation des commerces) pour la dernière année seulement si le projet de fusion des 2 budgets se concrétise, ceci pour répondre aux obligations d'amortissement.

La maire souligne toutefois que les principaux investissements souhaités par l'équipe municipale pourront se réaliser sans emprunt nouveau. Elle en présente les grandes lignes pour les opérations d'équipement :

	Dépenses	Recettes
Contrat de rivières études	15 000,00 €	7 500,00 €
Etudes sécurité	4 320,00 €	
Déviations PL	18 500,00 €	
Agencement mairie	24 000,00 €	
Mobilier mairie	1 500,00 €	
Accessibilité (PMR) 1ère tranche	40 000,00 €	20 000,00 €
Chauffe-eau coiffeuse	1 500,00 €	
Chaudières	10 000 €	
Aménagement sécurité	145 000,00 €	52 000,00 €
Panneaux signalisations routières	8 500,00 €	
Marquage au sol	2 000,00 €	

Eclairage public	39 500,00 €	32 189,00 €
Salle des fêtes	3 600,00 €	
2nd véhicule	5 000,00 €	
Garage à vélo école	1 000,00 €	
Commission	15 122,00 €	
aménagement		
Barrières ruisseau	5 000,00€ €	
Electricité mairie école	6 000,00 €	
mjc		
Sobecca solde travaux	2 475,00 €	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget principal de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT dépenses et recettes :	858 553,88 €
INVESTISSEMENT dépenses et recettes :	416 654,72 €

VIII Vote des taux de fiscalité directe

Madame la maire présente l'état de notification des taux transmis par la Direction des finances publiques. Cela montre que si les taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti étaient maintenus à leur niveau antérieur, le produit attendu en 2016 serait de 326.947 €. Ainsi donc la proposition faite est de maintenir les taux d'imposition de 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition de 2015 de l'ensemble de ces trois taxes et d'établir les taux suivants pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 10,28 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,20 %

IX Fermeture du cabinet dentaire

La maire informe le conseil municipal du courrier en recommandé du Docteur CHEMLA précisant sa décision de quitter les locaux fin avril 2016.

A noter qu'une procédure pour non-paiement des loyers et équipements a été diligentée à l'encontre de ce professionnel afin de régulariser la situation.

Madame La maire précise qu'une procédure judiciaire est probable et dans cette perspective elle demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des frais d'avocat et d'huissier.

X fixation de la durée d'amortissement de logiciel

La durée d'amortissement des logiciels au 2051 doit être fixée par délibération, la maire propose une durée d'amortissement de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la durée d'amortissement de deux ans des logiciels.

XI Convention de partenariat pour le projet de développement touristique Sud-Grésivaudan

Pour répondre à l'appel du département dans le cadre d'un plan de relance, la commune s'est positionnée pour participer au projet structurant de vélo-route. L'objectif de ce projet est d'encourager le développement touristique du territoire Sud-Grésivaudan.

La maire demande l'autorisation de signer la convention de partenariat entre le département, les communautés de communes et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité la maire à signer la convention.

XII Questions diverses

- Courrier de réponse au département pour la mise en accessibilité du quai de la ligne 5200 coté commerce (place Jean Vinay)
- Conseil d'école, TAP
- 4 logements sociaux disponibles 3 T3 et 1 T2 (se renseigner auprès de l'OPAC Voiron)
- Infos travaux (remblayage de la bascule, terrain de boules derrière l'église,....)
- Information et discussion autour d'une pétition pour modifier les horaires d'éclairage public.

Prochain Conseil municipal le 3 mai 2016 à 20h